

### Comité directeur de la Flotte du 20 décembre 2022

**Décision n°32-1.** La composition proposée pour les Comité Locaux d'évaluation (CLE) est acceptée par le comité directeur (cf. liste [ici](#)). Le dernier membre encore manquant (représentant de la CNFC pour le CLE de Roscoff) devra être proposé pour approbation par le comité directeur avant la prochaine réunion du CLE concerné.

**Décision n°32-2.** La composition proposée pour la CNFC est acceptée par le comité directeur (cf. liste [ici](#)). Le dernier membre encore manquant (géosciences) devra être proposé pour approbation par le comité directeur avant la prochaine réunion de la CNFC. Le Président (Eric Foucher) et les vice-présidents (Cécile Fauvelot et Hervé Gillet) proposés sont également confirmés par le comité directeur.

**Décision n°32-3.** La composition proposée pour la CNFH est acceptée par le comité directeur (cf. liste [ici](#)). La nomination de la Présidente et des vice-présidents sera actée lors du prochain comité directeur de la Flotte, sur la base des candidatures qui se seront déclarées aux postes de Vice-Président(e)s. Dans l'immédiat Sylvie Leroy est autorisée par le comité directeur à démarrer son activité en tant qu' « acting » Présidente.

**Décision n°32-4.** Le processus de nomination des Présidents et Vice-Présidents des commissions est à clarifier dans le futur. Il est souhaitable que le comité directeur valide dans un premier temps la composition des CNF. Lors de la première réunion des CNF, les Présidents et Vice-Présidents sont formellement élus et font l'objet d'une validation lors du premier comité directeur suivant la réunion de la commission concernée.

**Décision n°32-5.** Le calendrier de la Flotte 2023 (version 2023-12) et le budget associé sont validés par le comité directeur de la flotte.

**Décision n°32-6.** Lors du séminaire de comité directeur de janvier 2023, la direction de la Flotte présentera un schéma définitif de démarche prospective pour la flotte à la validation du comité directeur.

**Décision n°32-7.** Le comité directeur constate un taux de retour anormalement bas des fiches de valorisation concernant les missions hauturières (50%). Il demande à ce qu'un point de situation soit réalisé lors du comité directeur de juin 2023, et se réserve le droit de refuser l'accès à de nouvelles missions aux porteurs de projets qui ne répondrait pas aux relances des secrétariats de commissions. Point à réexaminer en juin 2023.